



Demande de transfert de la République du Soudan du Sud de la Région OMS de la Méditerranée orientale vers la Région OMS de l'Afrique

1. Suite à l'adoption de la résolution A/Res/65/308 par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Soudan du Sud a été admis comme État Membre des Nations Unies le 14 juillet 2011. Il est devenu Membre de l'OMS le 27 septembre 2011, entrant dans la zone géographique couverte par la Région de la Méditerranée orientale. Le Soudan du Sud a demandé à être transféré de la Région de la Méditerranée orientale vers la Région de l'Afrique.

2. Le processus à suivre en cas de demande de transfert d'un État Membre d'une région à une autre a été décrit par l'Assemblée mondiale de la Santé dans la résolution WHA49.6. L'Assemblée mondiale recommande que toute demande de ce genre soit examinée par les comités régionaux compétents et que leurs avis lui soient transmis pour examen avant de prendre une décision. Par conséquent, conformément à la résolution WHA49.6, le Comité régional est invité à examiner cette demande et à exprimer son avis. Le Directeur régional transmettra les avis du Comité à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé afin qu'elle les étudie et prenne une décision. Il est à noter que le Comité régional pour l'Afrique examinera également la demande formulée par le Soudan du Sud lors de sa prochaine session.